

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RESPECTER ?

- Vous êtes une personne publique ou privée (collectivité, entreprise, association, particulier disposant d'un N° SIRET...) et vous avez un projet sur le territoire du Parc naturel régional
- Votre projet répond à la stratégie du territoire
- Votre projet n'a pas encore démarré au moment où vous déposez la demande d'aide (pas de devis signé...)
- Votre projet bénéficie d'un cofinancement public autre que LEADER (Région, Département, commune, communauté de communes, votre propre autofinancement si vous êtes un maître d'ouvrage public...)

Pas de cofinancement public ? Pas d'inquiétude, nous sommes là pour vous aider !

COMMENT MON DOSSIER VA-T-IL ÊTRE TRAITÉ ?

- Votre projet sera examiné par un Comité de programmation, composé d'élus et d'une majorité de représentants privés du territoire. Celui-ci lui attribuera une note, en se basant sur une grille de sélection identique pour tous les projets.
- Si votre projet est retenu, vous pourrez obtenir une aide représentant jusqu'à 64 % des dépenses hors taxes.
- L'aide LEADER est versée une fois le projet réalisé, sur la base des factures acquittées. Attention, c'est donc à vous d'avancer l'ensemble des dépenses !

**LEADER, c'est plus qu'une subvention !
Tout au long de la vie de votre projet,
vous bénéficiez d'un accompagnement
personnalisé par notre équipe technique,
qui vous aide à monter votre dossier
et vous met en relation avec les bons
interlocuteurs.**



VOUS AVEZ UNE IDÉE DE PROJET ? CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER !

Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER
f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr
Tél : 06 27 69 66 15

Parc naturel régional Oise – Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux – 60560 ORRY-LA-VILLE
Tél : 03 44 63 65 65

<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/jai-un-projet/leader>

**Tourisme,
patrimoine,
circuits courts,
commerce de
proximité...**

Vous avez un projet ? Le Parc peut vous aider !

PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER du Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



